

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2019-357

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2019

# Sommaire

Caisse Nationale des Allocations Familiales	
75-2019-10-012 - Décision du 03/09/2019 portant délégation de signature de Béatrice	
Bardin (3 pages)	Page 3
GHU Paris psychiatrie & neurosciences	
75-2019-10-15-002 - Délégation n° 2019-066 DELEGATION DE	
SIGNATURE DELEGATION PARTICULIERE AUX AFFAIRES GENERALES (1	
page)	Page 7

# Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2019-10-10-012

Décision du 03/09/2019 portant délégation de signature de Béatrice Bardin



Site Paris 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris cedex 14

Tél.: 01 45 65 52 52 Fax: 01 45 65 53 65

# Décision du 03/09/2019 portant délégation de signature

# LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée :
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 23 novembre 2017) ;
- Vu la décision du 21 décembre 2016 portant règlement d'organisation de la Cnaf;

# DÉCIDE

# **Titre I: DELEGATIONS DE SIGNATURE**

#### Article 1

Délégation est donnée à Madame Béatrice Bardin, pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel les pièces suivantes :

- la correspondance courante du Secrétariat général ;
- l'ordonnancement des bordereaux, ordres de paiement, ordres de dépense, ordres de recette, ordres de reversement (créations, modification et annulations) de toutes dépenses d'investissement et de fonctionnement, et des dépenses de personnel (paie, charges sociales, etc.);
- les validations du service fait ou la réception des biens et services livrés ;
- les ordres de mission du personnel emportant validation des états de frais du personnel;
- les virements de crédits budgétaires non soumis au conseil d'administration;
- signer les contrats de travail à durée indéterminée et ou à durée déterminée à l'exception de ceux concernant les agents de direction ;
- les formulaires de remise et de restitution de matériels hors informatique et hors téléphonie ;
- les bons de livraison.

#### Article 2

En l'absence du Secrétaire général et du Directeur des achats, délégation supplémentaire est donnée pour :

- signer tous actes et décisions relevant du « pouvoir adjudicateur », dans le cadre de la réglementation des marchés publics;
- les engagements de dépense (créations, modifications et annulations) d'investissement et de fonctionnement de toute nature et sans limitation de montant :
- la commande de tous achats d'investissements et de fonctionnement.

## Titre II : DELEGATIONS DE POUVOIR

#### Article 1

Délègue une partie de ses pouvoirs à Madame Béatrice Bardin pour, dans le cadre de ses fonctions représenter le Directeur général de façon permanente en qualité de président du Comité d'Entreprise, du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et des Délégués du personnel.

Dans le cadre de cette délégation permanente de pouvoir de représentation et compte tenu de ses compétences professionnelles, Madame Béatrice Bardin sera investie de l'intégralité des pouvoirs normalement dévolus au directeur de la Cnaf dans ses relations avec le Comité d'Entreprise, le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et les Délégués du personnel conformément aux dispositions du code du travail.

Pour l'accomplissement de cette mission, Madame Béatrice Bardin disposera de tous les moyens matériels, techniques et financiers nécessaires.

A cet égard, s'agissant du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail, Madame Béatrice Bardin pourra engager les dépenses utiles à la bonne exécution de la présente délégation, dans la limite figurant au sein de la présente délégation de signature.

# **Article 2**

Le délégataire accepte les délégations de pouvoir qui lui sont confiées en toute connaissance de cause, en connaît et en accepte les conséquences.

# **Article 3**

La présente délégation de représentation est consentie pour une durée indéterminée et pourra être révoquée à tout moment.

# **TITRE III: APPLICATION**

#### **Article 1**

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour le délégataire.

## **Article 2**

La Secrétaire générale et le Directeur comptable et financier sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

# **TITRE IV: PUBLICATIONS**

#### **Article 1**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris le, 10/10/2019

Le Directeur général Vincent Mazauric SIGNÉ

# GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-10-15-002

# Délégation n° 2019-066 DELEGATION DE SIGNATURE DELEGATION PARTICULIERE AUX AFFAIRES GENERALES



Délégation n° 2019-066

# DELEGATION DE SIGNATURE DELEGATION PARTICULIERE AUX AFFAIRES GENERALES

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019;
- Considérant l'organigramme de la Direction ;

# DECIDE

#### Article 1

Délégation est donnée à Madame Anne-Sophie BOUSSARD, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Affaires Générales à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances ainsi que les attestations, imprimés ou certificats relatifs aux affaires générales,
- toutes conventions relatives aux affaires générales,
- tous bons de commande et attestations de services faits relatifs aux affaires générales,
- les bons de congés des agents du secrétariat de direction.

#### Article 2.

La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du Conseil de surveillance, Madame la Déléguée Départementale de Paris, Madame la Présidente de la Commission médicale d'établissement, Madame la Trésorière Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

#### Article 3

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 octobre 2019

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur

1